

Allocution M. Paul Guérin-Lajoie - Avril 2010

Allocution de Paul Guérin-Lajoie lors de la désignation du centre de documentation du CSF en hommage à Marie Lacoste-Guérin-Lajoie.

Date de Publication: 2010-04-28

Auteur : Conseil du statut de la femme



**L'éducation
pour tous**

Intervention de M. Paul Gérin-Lajoie

Président-fondateur

de la Fondation Paul Gérin-Lajoie

**À l'occasion de la désignation du
Centre de documentation du Conseil du statut de la femme
sous le nom de
Centre de documentation Marie Lacoste-Gérin-Lajoie**

Québec, le 28 avril 2010

Source:
Service des communications
Fondation Paul Gérin-Lajoie
Tél.: (514) 268-3888
Courriel : communications@fondationpjl.ca

Madame la Présidente,

Je désire vous remercier de votre invitation à participer activement à ce moment d'hommage à la mémoire de Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, ma grand-mère dont le Conseil du statut de la femme a décidé de donner le nom à son centre de documentation. Vous comprendrez que je ressens une vive émotion à me trouver aujourd'hui parmi vous dans pareilles circonstances. J'ai connu ma grand-mère dans les dernières années de sa vie, alors qu'elle s'était retirée de la vie active.

J'ai appris principalement de mon père le récit du long combat auquel ma grand-mère Gérin-Lajoie a été intimement associée pendant près de quarante ans et qu'elle a même animé et présidé pendant la plus grande partie des années 1900-1927. J'ai entendu, par étapes, cette tranche émouvante de notre histoire, au gré des conversations de famille ou des marches de santé le soir avec mon père, au fil des événements publics, tels que l'adoption de lois, les décisions des ordres professionnels, ainsi que diverses publications et conférences. Lors du décès de ma grand-mère en 1945, j'avais alors vingt-cinq

ans, j'ai réellement compris, dans une sorte de synthèse historique, toute la portée et la signification du mouvement québécois pour la reconnaissance des droits de la femme.

Les femmes québécoises, comme toutes les femmes du monde, ont été cantonnées historiquement dans des rôles dits féminins. À ce titre, elles étaient dépourvues de droits politiques, de droits civils importants, de l'accès aux études supérieures, d'un statut social équivalent à celui des hommes. Concrètement, elles étaient dépourvues du droit de vote et du droit d'être candidates à des fonctions publiques. De plus, elles se voyaient refuser l'accès à la plupart des professions et à un grand nombre d'occupations. Dans tous les domaines, elles recevaient des salaires inférieurs à ceux des hommes, refoulées dans certains types de fonctions dans l'industrie, le commerce, les bureaux. Les femmes mariées perdaient le droit de poser des actes juridiques sans l'intervention de leur mari et, à la base, on leur refusait l'accès à l'enseignement pré-universitaire, sauf pour les professions ou occupations dites féminines, telles que celles d'infirmières et d'institutrices.

Avant les années 1960, le Québec, comme le reste du monde, avait peu évolué vers une reconnaissance de l'égalité de droits de toutes les personnes humaines sans distinction de sexe. Un mouvement s'est dessiné très clairement, toutefois, dès le tournant des années 1900 pour obtenir cette reconnaissance. La « longue marche » que des femmes clairvoyantes et déterminées entreprirent alors se poursuivit au cours des décennies suivantes.

C'est dans ce contexte que ma grand-mère entreprit son engagement sans relâche. Femme d'une volonté et d'une détermination exceptionnelle, elle fut des plus actives de 1900 à 1927, travaillant inlassablement à l'affranchissement de la femme sur les plans politique, juridique et social. Femme d'action autant que d'esprit, elle mène une lutte pour l'obtention du suffrage féminin, la réforme du Code civil, l'éducation supérieure des femmes, l'admission des femmes dans la fonction publique et une plus grande accessibilité aux professions libérales, et enfin, elle se bat avec énergie pour que les employées d'entreprises obtiennent de meilleurs salaires et conditions de travail.

Selon le portrait que m'en a tracé mon père, Marie Lacoste- Gérin-Lajoie était consciente que si l'éducation civique et la réforme des lois demeurent des éléments essentiels à l'amélioration de la condition féminine, il fallait aussi savoir passer à l'action au cœur même de la vie quotidienne, sans attendre l'intervention du gouvernement. C'est ainsi qu'elle fut l'une des fondatrices de l'Association des employées de manufacture, de même que de nombreuses autres associations professionnelles de femme, s'impliquant activement au sein d'œuvres sociales et éducatives en faveur des femmes employées d'usine et de bureau.

Plus globalement, je regroupe les actions de ma grand-mère pendant ses trente à quarante ans de vie très active en quatre grands domaines que j'appelle les quatre points de repère de son œuvre immense :

1. Accessibilité des jeunes filles et des femmes aux mêmes genres et aux mêmes échelons d'enseignement que les garçons.

2. Action sociale dans le milieu des femmes travailleuses d'usine en particulier et incitation au regroupement en associations des travailleuses dans tous les domaines.
3. Réforme du Code civil pour reconnaître aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes.
4. Droit de vote et d'éligibilité aux femmes.

(À compléter *ad lib.*)